



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 74 h) de la liste préliminaire\*

### Désarmement général et complet : Missiles

#### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-2	2
II. Réponses reçues des États Membres . . . . .		2
Inde . . . . .		2
Japon . . . . .		2
Jordanie . . . . .		2
Qatar . . . . .		3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .		5

---

\* A/55/50.

## I. Introduction

1. Au paragraphe 1 de sa résolution 54/54 F du 1er décembre 1999, intitulée « Missiles », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues de tous les États Membres sur la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-cinquième session.

2. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande. À ce jour, cinq États Membres ont répondu. Leurs réponses sont reproduites à la section II. Toute réponse reçue ultérieurement sera publiée en tant qu'additif au présent rapport.

## II. Réponses reçues des États Membres

### Inde

[17 mai 2000]

1. L'Inde est favorable à une approche globale non discriminatoire et progressive à l'égard de cette question importante et complexe. L'Inde a pris note des initiatives récentes sur la question, notamment de la résolution 54/54 F de l'Assemblée générale et de la proposition de la Fédération de Russie tendant à mettre en place un « système de contrôle mondial » pour les missiles. Ces initiatives reflètent ce qui a été qualifié par la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Carthagène (Colombie) en avril 2000 de « nécessité d'une approche d'ensemble à l'égard des missiles, de façon équilibrée et non discriminatoire, en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales ».

2. À ce jour, les problèmes de sécurité posés par la prolifération des missiles ont été traités de façon sélective et discriminatoire dans le cadre principalement de régimes d'interdiction d'accès à la technologie. Ces dernières années, les systèmes de défense antimissiles ont aussi été mis en avant en tant que réponse, mais les défauts et les risques qui y sont associés deviennent de plus en plus manifestes. De même, des approches régionales sélectives se sont avérées inappropriées et inefficaces du fait de la portée des missiles, des effets stratégiques des systèmes d'armes qu'ils peuvent transporter, ainsi que des liens croissants existant entre les régions en matière de prolifération de missiles.

3. Il est nécessaire aujourd'hui de disposer d'un arrangement mondial, inclusif, non discriminatoire et véritablement multilatéral pour traiter de la question des missiles sous tous ses aspects. À cet égard, les initiatives notées ci-dessus pourraient permettre à la communauté internationale de s'engager dans un processus d'inclusion constructif visant à former un consensus en vue de parvenir à un tel arrangement.

4. L'Inde considère que ces efforts devraient s'inscrire dans le cadre d'efforts de désarmement et de non-prolifération nationaux et internationaux plus vastes et tirer parti des discussions qui ont déjà eu lieu sur cette question dans le cadre du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Inde considère aussi qu'il serait utile, dans le cadre d'une approche progressive, de commencer par des mesures qui renforcent la transparence et la confiance. De telles mesures pourraient permettre de mieux prévoir l'évolution dans ce domaine et de promouvoir une sécurité égale pour tous sans perdre de vue les objectifs d'ensemble en matière de désarmement et de non-prolifération. Elles devraient aussi renforcer la norme contre la prolifération de missiles tout en garantissant que les applications civiles ayant trait à l'espace ne sont pas touchées.

### Japon

[5 juin 2000]

La prolifération de missiles capables de transporter des armes de destruction massive est un problème de sécurité fort préoccupant pour le Japon ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. Pour cette raison, le Japon attache un grand intérêt au renforcement des efforts internationaux visant à empêcher la prolifération de missiles. Le régime de contrôle de la technologie des missiles joue un rôle essentiel en la matière.

### Jordanie

[Original : arabe]  
[8 mai 2000]

1. La question du désarmement en général et celle des missiles en particulier est liée à la position des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à la mesure dans laquelle ces États sont prêts à prendre des mesures concrètes pour renforcer le rôle de

l'Organisation dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement.

2. La politique jordanaïenne se caractérise par un appel continu au renforcement des mesures de confiance et par la nécessité de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales, en particulier en faisant de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. La Jordanie est un État exempt d'armes de destruction massive et il n'a pas l'intention d'en produire, d'en acheter, d'en transporter ou d'en utiliser.

3. Il apparaît qu'il faut d'urgence une approche globale à l'égard de cette question, qui soit adaptée aux besoins des États Membres en matière de sécurité et de défense et ne constitue pas une menace pour toute tierce partie.

4. La Jordanie considère que la réalisation de tout progrès dans ce domaine passe par l'instauration de la paix d'ensemble et complète à laquelle aspirent les États de la région, ce qui nécessite un redoublement des efforts internationaux en vue d'adopter des politiques ouvertes au moyen d'une diplomatie réussie qui pourrait conduire à la création d'un type d'entente et de confiance entre les États Membres, aussi bien au niveau régional qu'international. Ces politiques ne peuvent voir le jour que s'il existe une position commune entre les États ou des intérêts communs que l'ensemble des parties veulent conserver ou promouvoir.

## Qatar

[Original: arabe]  
[2 mai 2000]

### Introduction

1. Comme vous le savez, il existe de nombreux types de missiles, de conception et de fonctionnement différents. Nous faisons observer que dans le domaine des sciences spatiales et des utilisations des applications spatiales aux fins de la recherche-développement scientifique, un groupe de missiles spéciaux ont été utilisés pour lancer des véhicules et des vaisseaux spatiaux, et pour leur donner la puissance nécessaire afin d'échapper aux effets de la gravité terrestre. De même, des types de missiles sont utilisés pour placer en orbite de gros satellites dans l'espace extra-atmosphérique, tandis que d'autres servent à causer des destructions et

à frapper différentes cibles durant des guerres ou d'autres opérations militaires.

2. Il ressort du contenu de la lettre de l'Organisation des Nations Unies sur ce sujet que l'objectif visé en recherchant les vues des États Membres sur la question des missiles n'a pas trait aux types de missiles qui sont de type non classique s'agissant de leur potentiel, de leur capacité de destruction ahurissante, des caractéristiques technologiques ou du transport de têtes consistant dans des armes de destruction massive (nucléaires, chimiques ou biologiques). En conséquence, nous limiterons notre propos aux missiles balistiques tactiques et stratégiques, car ce sont eux qui présentent le nouveau danger qui menace de nombreux États du monde, en particulier du fait que la technologie de ces armes puissantes est maîtrisée à présent par des États du tiers monde. L'Asie du Sud et le Moyen-Orient ont connu une large utilisation des missiles balistiques sol-sol durant la guerre en Afghanistan, la guerre arabo-israélienne de 1973, la guerre entre l'Iraq et l'Iran et, enfin, durant les opérations pour la libération de l'État du Koweït frère.

### Les dangers de la prolifération de missiles balistiques

3. La technologie des missiles balistiques tactiques et stratégiques, ainsi que les systèmes de guidage et les radars qui servent à contrôler le vol de ces missiles ont été développés au moyen d'ordinateurs en vue d'atteindre les objectifs avec plus de précision. Ils peuvent transporter de nombreux types de têtes explosives, traditionnelles, nucléaires et biologiques. La lutte s'est intensifiée entre de nombreux États pour acquérir la technologie des missiles balistiques et cette confrontation ne s'est pas limitée aux principaux États et comprend d'autres États dans la région, tels que l'Inde, le Pakistan, Israël et l'Iran.

4. Les missiles balistiques prolifèrent très rapidement parmi un certain nombre d'États dans différentes régions du monde, dont le Moyen-Orient. Le danger que présente ce type de missiles est qu'il menace des capitales et qu'il est utilisé pour des opérations de représailles contre des villes. La guerre entre l'Iran et l'Iraq et la deuxième guerre du Golfe ont vu l'utilisation étendue des missiles iraqiens sol-sol de type Scud. Ces missiles iraqiens qui ont été lancés n'ont pas eu d'effets matériels, que ce soit sur le coût des opérations ou sur le résultat de la guerre, mais ils ont eu un effet psychologique sur la population ur-

baine, en particulier du fait des rumeurs faisant état de l'utilisation de têtes chimiques ou biologiques.

#### **Types et caractéristiques des missiles balistiques**

5. Les différents types de missiles balistiques peuvent être définis comme tactiques ou stratégiques. On s'accorde à répartir les missiles balistiques tactiques dans les catégories suivantes selon leur portée et leur fonction :

a) Les missiles du champ de bataille. La portée de ces missiles sol-sol est inférieure à 1 000 km et ils transportent des têtes traditionnelles;

b) Les missiles balistiques de théâtre. Leur portée est supérieure à 1 000 km et inférieure à la portée des missiles stratégiques. Ils transportent des têtes nucléaires. Il s'agit par exemple des missiles russes SS-4 et SS-20 et des missiles américains Pershing II;

c) Les missiles balistiques tactiques de courte portée, transportés par les avions de combat qui les tirent à des distances supérieures à la portée des défenses antiaériennes. Par exemple, les bombardiers américains B-52 au cours de la deuxième guerre du Golfe ont tiré des missiles d'une portée de 200 km alors qu'ils volaient à des altitudes élevées, et les avions furtifs F-117 qui opèrent de la même façon.

6. La prolifération des missiles balistiques tactiques est due au fait que leur développement ou leur achat est aisé et que leur coût est modique par rapport à celui des avions et au fait qu'il est difficile de découvrir et d'intercepter un missile car sa vitesse est élevée et sa surface équivalente radar réduite, ce qui le rend très efficace pour effectuer des attaques à longue distance. Un missile réduit aussi les risques qu'encourent les pilotes, leur tâche pouvant être accomplie plus facilement par un missile. Par ailleurs, un missile présente comme avantage d'être d'une utilisation souple, facile à transporter et à cacher, en particulier lorsqu'il est tiré par un lanceur mobile. De plus, l'utilisation de missiles ne nécessite pas de formation complexe comme le pilotage, ni d'un grand nombre de techniciens, ce qui les rend très efficaces, faciles à utiliser et d'une grande efficacité stratégique.

#### **Conclusion**

7. Ces dernières années, certains États de la région se sont dotés de la technologie des missiles de courte et de moyenne portée, ainsi que d'armes chimiques et

biologiques, tandis que d'autres États tels qu'Israël, l'Inde et le Pakistan se sont dotés d'une capacité de dissuasion nucléaire.

8. Cette course à l'armement ayant trait à l'acquisition de la technologie des missiles et d'armes de destruction massive constitue une menace directe – même s'il ne s'agit pas d'une menace à court terme – contre les autres États de la région qui ne sont pas dotés de ce type d'arme de destruction massive et de la capacité de dissuasion nécessaire, ce qui peut constituer une menace imminente pour la paix et la sécurité régionales.

#### **Recommandations**

9. Afin de vivre dans un monde exempt de toutes formes de menace et de danger, où prévalent la sécurité et la stabilité, il faut que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte du rôle qui est le sien et s'efforce de créer un environnement plus efficace et plus crédible en vue d'atteindre ce noble objectif auquel aspirent la majorité des peuples et États du monde épris de paix. Cela ne peut se faire sans adopter les mesures ci-après :

a) Exercer des pressions sur les États producteurs qui maîtrisent la technologie de pointe des missiles afin qu'ils arrêtent leur course dans ce domaine et qu'ils n'exportent pas cette technologie vers d'autres États;

b) Demander instamment aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont dotés d'armes de destruction massive, chimiques et bactériologiques de renoncer à celles-ci définitivement et de signer les conventions interdisant ce type d'armes;

c) Demander aux États qui produisent des armes nucléaires de cesser tous les types d'activité et d'essai dans ce domaine et d'accepter de soumettre toutes leurs installations nucléaires, y compris celles qui sont consacrées à des fins pacifiques, aux inspections périodiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

d) Renforcer les contrôles des États qui produisent des missiles de technologie avancée afin de s'assurer qu'ils ne fournissent pas une assistance technique aux programmes relatifs aux missiles des autres États, en particulier dans les régions où les troubles sont chroniques, telles que l'Asie du Sud et le Moyen-Orient.

## Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

[31 mai 2000]

1. L'absence de mesures internationales visant à enrayer la prolifération de missiles est une anomalie de plus en plus frappante alors que les conventions mondiales visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive sont renforcées. La prolifération des missiles balistiques est particulièrement difficile à endiguer parce que les missiles de ce type ont des utilisations civiles légitimes (telles que le lancement de vaisseaux spatiaux) et sont déjà facilement disponibles.

2. La menace la plus redoutable que posent les missiles balistiques est celle de ceux qui sont équipés de têtes nucléaires. On estime que 40 pays sont dotés d'un type ou d'un autre de missile balistique, dont certains sont clairement développés pour des programmes civils de lancement de véhicules dans l'espace. Dix-neuf pays produisent des missiles de croisière et 50 autres se sont dotés d'une forme de missiles de croisière. Aucun de ces aspects n'est contrôlé par des traités, bien que le Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique interdise le stationnement des armes dans l'espace.

3. L'acquisition de missiles reflète les tensions régionales, en particulier dans des zones telles que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.

4. En tant que partenaire fondateur du régime de contrôle de la technologie des missiles, le Royaume-Uni continue d'attacher une grande importance aux objectifs du régime : la stricte mise en oeuvre des contrôles à l'exportation en vue de prévenir la prolifération des missiles capables de transporter des têtes nucléaires. Le régime demeure un instrument efficace contre la prolifération qui a ralenti les progrès des programmes de missiles.

5. De nouveaux efforts internationaux visant à demander des restrictions et à les mettre en oeuvre devraient être menés. Le Royaume-Uni considère que ces efforts devraient commencer modestement, puis s'intensifier progressivement.

6. Les missiles balistiques et les programmes spatiaux sont parfois étroitement liés, en ce sens qu'ils utilisent des technologies, des installations et du personnel communs. La possibilité de mettre en oeuvre des programmes de missiles balistiques sous couvert de

développement de lanceurs de satellites est par conséquent une source de préoccupation. Rendre le développement de lanceurs de satellites plus transparent serait une première mesure pour faire face aux questions plus controversées. Cela viserait à assurer le plus haut niveau de confiance dans le fait que les États qui se livrent à des activités spatiales légitimes ne feront pas autre chose et qu'ils ne s'en servent pas pour légitimer des programmes de missiles balistiques cachés. Les États devraient aussi étudier comment promouvoir des restrictions et des retours en arrière au niveau des programmes de missiles balistiques militaires.